

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 17 décembre 2014

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 17 décembre -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----11/12/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----11/12/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève (procuration de M. LABEYRIE Nicolas), DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusé : M. Nicolas LABEYRIE (procuration à Mme CUZACQ Geneviève)  
Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

**Avances sur subventions**

Mme DESPAX Nelly quitte la séance.

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention 2015 à certaines associations.

Il propose de fixer ces montants selon les modalités suivantes :

- Association de l'école de musique 10 000 €
- Coffre à Malices 15 000 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le versement d'avances sur subvention 2015 selon les modalités ci-dessus,

Précise que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2014 seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Certifié exécutoire par Gérard BEZERRA, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le 18/12/2014.

Fait à MONTREAL le 18/12/2014.

Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 17 décembre 2014

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 17 décembre -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----11/12/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----11/12/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, ANTONIAZZI Jean-Pierre, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève (procuration de M. LABEYRIE Nicolas), DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusé : M. Nicolas LABEYRIE (procuration à Mme CUZACQ Geneviève)  
Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

**Avances sur subventions**

Mme DESPAX Nelly quitte la séance.

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention 2015 à certaines associations.

Il propose de fixer ces montants selon les modalités suivantes :

- Association de l'école de musique 10 000 €
- Coffre à Malices 15 000 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le versement d'avances sur subvention 2015 selon les modalités ci-dessus,

Précise que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2014 seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Certifié exécutoire par Gérard BEZERRA, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le 18/12/2014.

Fait à MONTREAL le 18/12/2014.

Le Maire,

